



Bulletin février 2008



209, rue Nationale 59 800 Lille  
03 20 06 77 41 [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

## LE SNES, C'EST VOUS !

Vous êtes 130, pour l'instant, à avoir fait le choix de vous syndiquer au SNES, soit près d'1/3 des PLC2. Nous vous en remercions. Se syndiquer, cela veut dire être informé, défendu individuellement et collectivement, mais aussi participer à la réflexion sur les évolutions concernant nos métiers, nos carrières.

**Dans ce bulletin, vous trouverez tout ce qui concerne :**

- **vos notations, en particulier la note administrative**, parce que vous constaterez vite que l'évolution de votre carrière repose aussi sur la connaissance des règles de fonctionnement de votre statut ;
- **vos mutations** : calendrier des résultats de l'inter et les premiers rendez vous pour bien préparer la phase intra (un numéro spécial sera envoyé prochainement aux syndiqués)
- Enfin, **la mobilisation se poursuit contre les 687 suppressions de postes** (grève académique du vendredi 29 février) **et pour défendre nos statuts et nos missions.**

Toutes ces questions et d'autres vous intéressent ?

Vous souhaitez en savoir plus sur votre statut, vos droits et devoirs en tant que titulaires ?

Vous souhaitez participer à la réflexion de votre syndicat sur la formation des futurs enseignants et CPE ?

### Le SNES académique vous invite à 2 rendez-vous :

#### **Congrès académique le vendredi 4 avril au collège de Pecquencourt**

Chaque syndiqué peut y assister. Cette année, nous travaillerons sur la classe de 2<sup>nde</sup> et sur la mise en place du socle commun et des livrets de compétences en collège.

**Stage syndical le jeudi 7 juin : stagiaire, et après ?** Quelles seront vos obligations de service l'an prochain ? Que pouvez vous refuser ? Qu'est ce qu'un TZR ? .... Voir modalités p 4

## URGENT – ELECTIONS IUFM -URGENT

### VOTER ET FAIRE VOTER LES 19 ET 20 MARS ? UN ACTE ESSENTIEL !

La preuve : tout est fait pour que vous ne le fassiez pas !

**Des signes qui ne trompent pas, le vote des « usagers » (stagiaires et étudiants) fait peur<sup>1</sup> :**

- 1) Depuis cette année, **les programmes des différents syndicats ne sont plus envoyés aux électeurs**, mais consultables uniquement sur l'ENT de l'IUFM (vous croyez vous, que tous les stagiaires et les étudiants vont se précipiter sur le site de l'IUFM ?) ;
- 2) Depuis cette année, **le vote par correspondance est interdit** ;
- 3) **Depuis cette année, il n'est plus possible de voter dans n'importe lequel des 7 centres : les PLC2 doivent voter dans leur centre IUFM de rattachement / validation.**  
**Sauf ... si vous faites un courrier motivé pour demander à voter le jeudi 20 mars dans le centre FGP, ce que nous vous invitons à faire dès maintenant ! Les modalités seront envoyées et mises sur le site [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)**

**Ne pas voter reviendrait à laisser les autres décider à votre place, à contribuer à déconsidérer vos représentants et leurs interventions si la participation des « usagers » était faible en 2008 !**

<sup>1</sup> Il faut dire que depuis la création de l'IUFM, les stagiaires votent majoritairement pour les listes FSU, la liste SNES dépassant régulièrement les 65 % des suffrages exprimés !

## MUTATIONS : RESULTATS DE L'INTER

Les syndiqués seront avertis à l'issue de la commission, après les ultimes vérification, par SMS, par mail et par courrier. Une permanence téléphonique sera également ouverte pendant toute la période (au 01 40 63 29 60 pour les syndiqués, 01 40 63 29 80 pour les non syndiqués).

### Calendrier provisoire

<b>Mercredi 12 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- STI</li><li>- Arts appliqués</li><li>- Eco Gestion</li><li>- SES</li><li>- Arts plastiques</li><li>- Education musicale</li></ul>
<b>Jeudi 13 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sciences physiques / Physique appliquée</li><li>- SVT</li><li>- Maths</li></ul>
<b>Vendredi 14 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Histoire-Géo</li><li>- Langues à faible diffusion et régionales</li></ul>
<b>Lundi 17 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lettres modernes</li><li>- Lettres classiques</li><li>- Philosophie</li><li>- Documentation</li></ul>
<b>Mardi 18 mars</b>	GREVE NATIONALE
<b>Mercredi 19 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Anglais</li><li>- Allemand</li><li>- Italien</li><li>- Espagnol</li></ul>
<b>Jeudi 20 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- CPE</li><li>- COPsy</li></ul>

**Résultats PLP** : 19 au 21 mars (voir SNUEP)

**Résultats EPS** : lundi 10 mars (résultats auprès du SNEP à partir de 17 h au 01.44.62.88.30)

## APRES L'INTER, IL FAUT DEJA PENSER A L'INTRA

**Si vous êtes nommés dans l'académie de Lille, vous devrez formuler vos vœux du 25 mars au 16 avril** (donc pendant une grande partie des vacances).

Si vous êtes nommés dans une autre académie, le calendrier peut être différent, le SNES de cette nouvelle académie prendra en charge le suivi de votre affectation, ce sera désormais à lui de vous adresser et d'envoyer votre fiche de suivi.

**Le SNES de Lille organise des réunions mutations pour les stagiaires** (d'autres réunions seront organisées dans toute l'académie, voir calendrier publié sur le site et dans le bulletin mutations. Attention : les réunions du SNES ne se déroulent pas au Rectorat !).

**MERCREDI 19 MARS 16 H 30 IUFM DOUAI**

**JEUDI 20 MARS 16 H 30 IUFM ARRAS**

**MARDI 25 MARS 12 H 30 – 13 H 30 IUFM LILLE**

## Toutes les questions que vous vous posez sur la NOTE ADMINISTRATIVE...

Vous avez peut-être déjà signé une note administrative sur 40 (sur 20 pour les CPE). Cette note est attribuée chaque année par le recteur sur proposition du Chef d'établissement qui l'établit en fonction de grilles de référence. Elle s'accompagne d'une appréciation littérale sur "la manière de servir" et d'appréciations (TB, B, AB, P, M) sur la ponctualité - assiduité, l'activité - efficacité, l'autorité - rayonnement. Pour les stagiaires enseignants, elle est généralement comprise entre 30 et 35, suivant l'échelon et la catégorie.

**Si l'appréciation est bonne, il n'y a pas de raison d'avoir en dessous de la moyenne : cette note a des incidences sur votre carrière (avancement d'échelon, voir plus bas), elle sera également un élément d'appréciation pour votre futur chef d'établissement, n'hésitez donc pas à la contester !**

Attention : cette note et l'appréciation ne doivent avoir aucun caractère pédagogique.

### GRILLES DE REFERENCES

#### Agrégés stagiaires

Echelon	Note minimale	Note maximale	Note moyenne
1, 2	32	35	34
3	32,2	36	34,1
4	32,5	37	34,7

#### Certifiés stagiaires

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1, 2, 3	30	35	33,3
4	31	36	34,2
5	33,5	37,5	35,6

#### CPE stagiaires

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1, 2			
3	16,6	18,6	17,6
4	16,8	18,8	17,8
5	17,3	19,3	18,3

**La note administrative est à signer jusqu'au 15 mars, elle peut être contestée par l'intéressé(e) en particulier lors d'un décalage entre la note et l'appréciation :** d'abord « à l'amiable » (rencontre avec le chef d'établissement, en étant accompagné du responsable SNES local ou d'un collègue ; si cette démarche n'aboutit pas, courrier au recteur par voie hiérarchique, c'est-à-dire en passant par le chef d'établissement).

L'an dernier, 2 stagiaires ayant fait une demande de révision ont vu leur note augmenter. Une contestation n'a pas d'incidence sur la validation nous a-t-on encore assuré !!!

**Contrairement aux mutations, signer sa note signifie avoir pris connaissance et pas acceptation.**

La contestation est ensuite débattue au sein de la Capa (commission administrative paritaire académique) des certifiés ou des agrégés selon le cas. Les représentants du S.n.e.s. siègent dans ces commissions : si vous contestez votre note, faites parvenir une copie de votre contestation à la section académique de S.n.e.s. Comme pour les certifiés et agrégés, la note des CPE peut être contestée et discutée en Capa.

### ET LA NOTE PEDAGOGIQUE ?

**Agrégés :** Les notes sont fixées par l'inspection générale de chaque discipline, au niveau ministériel. L'inspection intervenue pendant l'année de stage donne lieu à une note sur 60 qui devrait tenir compte de l'échelon de reclassement s'il y a lieu.

**Certifiés :** Une note pédagogique de référence est fixée en fonction de la place obtenue au concours.

La liste d'admission est divisée en 5 parts égales (quintiles) auxquelles correspondent des notes fixes sur 60 :  
1er quintile : 42 ; 2ème quintile : 40 ; 3ème quintile : 39 ; 4ème quintile : 38 ; 5ème quintile : 36  
L.complémentaire : 34 ; Equivalence Capes/t : 36

Cette note est généralement conservée, sauf inspection l'année qui suit le stage

**CPE :** La note unique sur 20 est attribuée annuellement par le recteur sur proposition du chef d'établissement. Elle s'accompagne d'une appréciation littérale sur la "manière de servir".

## A quoi servent ces notations ?

Ce système de notation n'aura pas d'incidence dans l'immédiat, puisque vous tous avancez au même rythme jusqu'au 4ème échelon (sauf reclassement) qui sera obtenu le 1er septembre 2009 (3ème échelon le 1/9/2008).

Vous passerez ensuite au 5ème échelon, soit au bout de 2 ans (choix), soit au bout de 2 ans et 6 mois (ancienneté) en fonction de vos notes, ce système de grand choix, petit choix et ancienneté se poursuivant ainsi tout au long de votre carrière (un certifié qui suit le grand choix atteint le 11ème échelon en 20 ans alors qu'il en faut 30 à l'ancienneté !).

Une commission (où le SNES siège) nationale pour les agrégés, académique pour les certifiés et CPE, examine les notes de tous ceux qui sont susceptibles d'être promus dans l'année scolaire en cours entre le 1er septembre et le 30 août : 30/100 des promouvables au grand choix sont promus, 5/7 des promouvables au choix sont promus, les autres passeront à l'ancienneté. Evidemment, ce sont ceux qui ont le total sur 100 le plus élevé qui bénéficient de cette promotion.

**Il est donc intéressant de demander, dès l'année de néo-titulaire, une inspection afin de progresser plus rapidement si la place au concours n'est pas satisfaisante et de contester une note administrative trop basse (sous prétexte du fameux « vous êtes jeune, vous avez tout le temps » !**

## Stage syndical le jeudi 5 juin : stagiaire, et après ?

Quelles seront vos obligations de service l'an prochain ? Que pouvez vous refuser ? Qu'est ce qu'un TZR ? .... Attention : il vous faudra faire une demande d'autorisation d'absence un mois avant, soit au plus tard le 5 mai (voir modèle ci-dessous).

Il s'agit d'un jour où certains d'entre vous seront en formation à l'IUFM. Comme les titulaires, vous avez le droit à 12 j d'absence pour suivre des stages syndicaux. Cela n'aura aucune incidence sur votre validation !

Il est nécessaire de vous inscrire aussi auprès du SNES ([karineboulonne@wanadoo.fr](mailto:karineboulonne@wanadoo.fr) ou envoyez un courrier au SNES, 209 rue nationale à Lille) pour que vous soyez informés du lieu de stage et que nous puissions faire les réservations nécessaires pour la salle et les repas. Proposition de déroulement de la journée :

### 1<sup>ère</sup> partie : Entrer dans le métier

Questions pratiques : prise de fonction, rentrée, prime néo-titulaire et d'installation, participation au PAF, ...  
Droits et devoirs d'un enseignant ou CPE. Spécificités des TZR  
Rester syndiqué au SNES (et militer ?)

### 2<sup>ème</sup> partie : Faut-il supprimer les IUFM ?

#### **MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE à déposer auprès du chef d'établissement et de la direction de l'IUFM avant le 5 mai**

Nom et prénom :

Grade (certifié, agrégé, CPE) et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (nom du chef d'établissement)

[date]

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 7 juin pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Lille

Il est organisé par la section académique du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.